



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 28 novembre 2017

INFORMATION MEDIAS

*Soutien de l'État au régime de solidarité territorial
de la Polynésie française*

Conformément à la convention du 16 avril 2015 relative au soutien de l'État au régime de solidarité territorial signée entre le Premier Ministre et le Président de la Polynésie française, un second versement de 716 millions de FCFP a été effectué à l'issue du comité de pilotage du 21 novembre 2017.

Au total, depuis 2015, le soutien de l'État s'élève à plus de 4,29 milliards de FCFP, correspondant à l'engagement initial de la convention.

Par cet appui financier, dans la perspective d'un retour à l'équilibre des comptes sociaux, l'État soutient les efforts du Pays dans la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale généralisée.

Au-delà de cette ambition, cette aide de l'État permet, au quotidien, de répondre à un besoin de justice sociale et à une volonté de participer à la protection des Polynésiens les plus démunis.



Réunion du comité de pilotage du RSPF en visioconférence avec Paris

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr